© OCDE 2011

Chapitre 9

Engagement civique et gouvernance

L'engagement civique permet aux citoyens de se faire entendre et de participer au fonctionnement politique de leur pays. Par ailleurs, lorsque le bon fonctionnement des démocraties est assuré, l'engagement civique façonne les institutions qui régissent la vie des citoyens. Si l'engagement civique et la gouvernance sont essentiels aux démocraties, ils sont aussi très difficiles à mesurer. Ce chapitre présente des données limitées et souligne à quel point les concepts mêmes d'engagement civique et de gouvernance gagneraient à avoir de meilleurs fondements théoriques. Les indicateurs fournis apportent des informations sur les possibilités offertes aux citoyens de faire entendre leur voix dans le processus politique, sur certains aspects de la qualité de la gouvernance et sur la satisfaction des citoyens à l'égard des institutions publiques. Même si ces indicateurs sont loin d'être parfaits, ils permettent de dégager des tendances importantes. Tout d'abord, bien que le niveau de participation électorale varie entre les pays, les dernières décennies ont été marquées par une baisse de la participation dans la grande majorité des pays de l'OCDE. Ensuite, les efforts déployés pour renforcer la transparence et la consultation sur les projets de réglementation n'ont pas permis d'améliorer l'engagement civique. Enfin, la population des pays de l'OCDE a des droits intrinsèquement importants mais ne les exerce pas nécessairement, ce qui est plus particulièrement le cas des pauvres, des personnes peu instruites et des jeunes. Ces tendances sont importantes, puisqu'elles mettent en évidence les défaillances des institutions démocratiques et l'écart existant entre citoyens et élites en matière de perception du fonctionnement des systèmes démocratiques.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre ne préjugent en rien du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

En quoi l'engagement civique et la gouvernance sont-ils importants pour le bien-être ?

L'engagement civique, qui renvoie aux diverses activités à travers lesquelles les individus s'expriment sur le plan politique et contribuent au fonctionnement politique de la société, joue un rôle fondamental dans le bien-être individuel. L'expression politique fait partie des libertés et droits fondamentaux qui sont importants pour tous les êtres humains et auxquels tous ont des raisons d'accorder de la valeur (Sen, 1999). En outre, lorsque les individus ont la possibilité de prendre part à une décision, il y a plus de chances pour qu'ils s'y conforment puisque cette décision leur paraît juste (Frey et Stutzer, 2006). L'engagement civique peut aussi accroître le sentiment d'efficacité personnelle et de maîtrise de sa propre vie (Barber, 1984). Enfin, il permet aux individus de cultiver un sentiment d'appartenance à leur communauté, une confiance envers les autres et un sentiment d'intégration dans la société.[1]

Au-delà de sa valeur intrinsèque, l'engagement civique renforce également l'efficacité des politiques publiques (Knack, 2002). En s'impliquant dans des activités politiques, les individus expriment ouvertement leurs préférences et leurs besoins, ce qui peut éclairer les politiques publiques et avoir ainsi une incidence sur le bien-être de la population. L'expression politique est également susceptible de réduire les risques de conflits et de renforcer les chances de parvenir à un consensus au sujet des politiques publiques les plus importantes, ce qui conduit à une meilleure application des décisions des pouvoirs publics et à un renforcement des liens entre ces derniers et les citoyens. Enfin, l'expression politique accentue la responsabilité des décideurs politiques, ce qui se traduit par une amélioration de la gouvernance et, partant, des politiques publiques.

La notion de gouvernance renvoie aux institutions à travers lesquelles le pouvoir est exercé dans un pays.[2] La qualité de ces institutions joue un rôle important dans la qualité de vie des populations, car ce sont elles qui élaborent et mettent en oeuvre les politiques publiques, définissent les réglementations et établissent l'Etat de droit. Une gouvernance publique qui allie qualité et efficacité renforce également la confiance envers le gouvernement et les administrations publiques et par conséquent, améliore le bien-être (OCDE, 2001b). La bonne gouvernance peut donc être définie comme une relation de soutien mutuel entre les pouvoirs publics d'un côté et les citoyens de l'autre : l'autorité légitime des pouvoirs publics découle de l'adhésion des citoyens qui, à travers leurs activités politiques et civiques, influent sur le fonctionnement des gouvernements et des institutions publiques.

Les notions d'engagement civique et de gouvernance recouvrent plusieurs aspects difficiles à théoriser et à mesurer. L'une et l'autre ont été estimées à l'aide de divers indicateurs mais aucun de ceux qui existent actuellement ne sont réellement satisfaisants. Il est donc primordial d'améliorer les indicateurs de l'engagement civique et de la gouvernance pour mieux apprécier la satisfaction des individus en tant que citoyen, s'ils pensent que les institutions et politiques publiques servent l'intérêt commun et profitent aussi au citoyen ordinaire.

La mesure de l'engagement civique et de la gouvernance

Dans l'idéal, un bon indicateur de l'engagement civique doit permettre de mesurer si les citoyens sont impliqués dans un grand nombre d'activités civiques et politiques importantes et exercent ainsi une influence effective sur la société dans laquelle ils vivent. De même, les indicateurs de la qualité de la gouvernance doivent permettre de mesurer si les politiques publiques atteignent effectivement et de façon transparente leurs objectifs officiels et si les individus font confiance aux pouvoirs publics et aux institutions du pays dans lequel ils vivent.

Dans la pratique, mesurer l'engagement civique et la gouvernance est une entreprise très difficile. De prime abord, la qualité de la gouvernance repose sur une multitude de facteurs, dont l'efficience et la transparence des diverses institutions, l'éventail de leurs activités, leur ouverture et leur accessibilité à tous les citoyens, quels que soient leur niveau d'instruction et leur milieu social. Ensuite, l'engagement civique des citoyens peut revêtir multiples formes, telles que le bénévolat ou la participation aux activités d'associations qui ont des effets positifs pour la société dans son ensemble. Parmi les modalités courantes d'expression de l'engagement civique figurent le vote, la signature de pétitions ou l'utilisation de réseaux sociaux pour partager des idées et valeurs politiques. Enfin, il est également difficile, lorsque l'on cherche à mesurer l'engagement civique, de faire la différence entre d'une part, les processus qui garantissent une liberté de choix et d'action et d'autre part, savoir si les individus tirent ou non parti de ces opportunités.

Les grands indicateurs de la gouvernance et de l'engagement civique qui existent actuellement ne remplissent que partiellement ces critères idéaux. En premier lieu, malgré leur abondance, les indicateurs de la gouvernance pâtissent de l'absence de norme statistique reconnue, d'une insuffisance de qualité, d'une portée et d'une couverture limitées et enfin de leur appui trop fréquent sur des données provenant d'experts et de sources institutionnelles.[3] Deuxièmement, bien qu'il existe théoriquement des indicateurs de l'engagement civique mesurant différents aspects de la participation, ces indicateurs reposent très souvent sur des enquêtes officielles non harmonisées à l'échelle internationale ou sur des enquêtes qui ne sont pas conduites par le système statistique officiel.

Dans ce chapitre, le taux de participation aux élections est traité comme le principal indicateur de participation politique et est complété par des indicateurs qui mesurent la participation auto-évaluée à d'autres activités politiques. S'agissant de la gouvernance, ce chapitre s'appuie essentiellement sur un indicateur objectif mis au point par l'OCDE pour mesurer un aspect de la qualité de la gouvernance, à savoir l'existence de procédures formelles ou ouvertes de consultation sur les projets de réglementation. Cet indicateur renseigne d'une part sur la qualité de la réglementation et d'autre part sur les opportunités offertes aux citoyens d'exprimer leurs opinions dans le processus d'élaboration des réglementations. Comme il ne mesure qu'un aspect de la qualité de la gouvernance, cet indicateur est complété par un indicateur subjectif de la confiance de la population dans les diverses institutions, qui mesure la façon dont la qualité de la gouvernance est perçue par les individus.[4] Le tableau 9.1 présente une évaluation synthétique de la qualité des indicateurs choisis.

Tableau 9.1. **Qualité des indicateurs de l'engagement civique et de la gouvernance**

		Concept cible	INDICATEURS							
			Pertinence pour la mesure du bien-être et l'étude de son évolution dans le temps				Qualité statistique			
			Validité apparente	Interprétation univoque (bonne, mauvaise)	Résultat susceptible d'être influencé par les politiques	Possibilité de ventiler les informations	Instrument de collecte bien établi	Définition comparable	Couverture pays	Collecte récurrente des données
Engagement civique et gouvernance										
CEG I	Participation électorale	Engagement civique	~	√	√	x	~	√	√	~
ceg 1	Participation à des activités politiques		√	~	√	√	~	√	√	~
CEG II	Consultation sur les projets de réglementation	Qualité de la gouvernance	~	√	√	X	√	√	√	~
ceg 2	Confiance dans le système judiciaire et les tribunaux, l'administration centrale et dans les médias	Confiance des individus dans les institutions publiques	√	√	√	√	x	√	√	~

Note : Le symbole √ indique que l'indicateur sélectionné remplit très largement le critère mentionné dans le tableau; le symbole ~ qu'il remplit le critère dans une mesure importante ; et le symbole x qu'il ne remplit pas le critère ou seulement dans une faible mesure.

Indicateurs sélectionnés

Participation électorale (CEG I)

La participation politique revêt une importance capitale pour les institutions démocratiques parce qu'elle garantit que les gouvernements et institutions publiques sont comptables de leurs actes et accroît les chances que les décisions prises par le système politique reflètent la volonté d'une grande partie de la population. La participation électorale est le meilleur indicateur qui existe pour mesurer la participation individuelle à une élection. Elle rend compte des possibilités offertes à la population pour exprimer son avis mais constitue aussi un indicateur de résultats relatif aux choix exprimés par les citoyens. Le vote peut être considéré comme une ressource transformée en bien-être par les citoyens, ces derniers votant de façon à influer sur les interventions des pouvoirs publics dans un sens important pour eux.

La participation électorale peut être mesurée de deux façons : soit en rapportant le nombre total de votes exprimés à la population en âge de voter, soit en rapportant le nombre de votes exprimés aux nombres d'inscrits sur les listes électorales. Dans la majorité des pays, la population en âge de voter est la population âgée de 18 ans ou plus. Le nombre de votes exprimés est obtenu auprès des instituts statistiques nationaux et des organes de gestion électorale. L'indicateur présenté dans ce chapitre a été établi par l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA). Calculer la participation électorale par rapport à la population en âge de voter conduit généralement à surestimer la taille de l'électorat dans les pays où une forte proportion de la population n'a pas le droit de vote (par exemple, les ressortissants étrangers qui n'ont pas le droit de vote).[5] En outre, l'indicateur obtenu en rapportant le nombre de votes exprimés à la population inscrite sur les listes électorales permet de mieux mesurer la participation politique des ressortissants d'un pays. Les deux indicateurs, calculés pour les élections nationales majeurs,[6] c'èst-à-

dire les élections qui attirent le plus grand nombre d'électeurs, sont présentés dans ce rapport. Leur principale limite tient au fait que des différences entre les pays au niveau des caractéristiques institutionnelles des systèmes électoraux peuvent avoir une incidence sur les comparaisons internationales (encadré 9.1).

Encadré 9.1. **L'incidence de certaines caractéristiques institutionnelles des systèmes électoraux sur la participation électorale**

Plusieurs facteurs peuvent inciter la population à prendre part aux élections. Parmi les déterminants susceptibles de jouer un rôle important figurent la nature du système de vote (obligatoire ou non) et les modalités d'inscription sur les listes électorales.

S'agissant du premier facteur, tous les pays démocratiques considèrent la participation aux élections nationales comme un droit des citoyens. Certains pays estiment qu'il s'agit aussi d'un devoir et ont rendu le vote légalement obligatoire. Il convient de faire la différence entre les pays dans lesquels la participation aux élections est une obligation de principe et en pratique (parce que l'abstention est sanctionnée) et ceux dans lesquels elle est uniquement une obligation de principe (*i.e.* les pays possèdent des lois rendant le vote obligatoire mais ne les appliquent pas). Parmi les 34 pays de l'OCDE, trois pays seulement ont un système de vote obligatoire de fait et sept autres appliquent certains éléments de ce type de système.

Bien que le caractère obligatoire du vote puisse avoir une forte incidence sur la participation électorale, dans la pratique, l'ampleur de cette incidence dépend de plusieurs facteurs dont l'ancienneté de la démocratie et le type de système électoral en place (majorité relative/absolue, représentation proportionnelle ou système mixte). Selon Norris (2002) par exemple, si le caractère obligatoire du vote va de pair avec une participation électorale plus forte dans les démocraties bien établies, il n'en va pas de même dans les démocraties jeunes. Il est permis d'en déduire qu'il ne suffit pas de comparer les pays sur la base de la nature, obligatoire ou non, du vote pour expliquer la variation de la participation électorale d'un pays à l'autre, variation qui reflète de véritables disparités entre pays au niveau de la participation politique.

S'agissant du deuxième facteur, les procédures d'inscription sur les listes électorales peuvent aussi influer sur la participation aux élections. Ces procédures conditionnent en effet l'exercice du droit de vote. Ainsi, dans certains pays, les citoyens – parfois les résidents – doivent accomplir des démarches spécifiques auprès d'un organisme central pour être autorisés à voter. Cette inscription peut être obligatoire ou facultative, peut avoir lieu à l'initiative du citoyen ou d'un organisme compétent et les listes peuvent être mises à jour de façon continue ou périodique. En outre, des procédures d'enregistrement compliquées sont susceptibles de dissuader les citoyens de s'inscrire et peuvent avoir une influence négative sur la participation électorale.

De plus, lorsque l'inscription n'est ouverte qu'aux citoyens, une fraction variable de la population des pays de l'OCDE risque d'être privée de droits politiques. L'utilisation de la population en âge de voter pour calculer la participation électorale fournit une estimation partielle des personnes privées de ce droit.

Source: López Pintor et Gratschev (2002) et Norris (2002).

Participation à d'autres types d'activités politiques (ceg 1)

La participation électorale ne reflète que partiellement la participation politique. Les citoyens ont à leur disposition d'autres moyens d'expression, tels que la signature de pétitions, l'adhésion à une organisation politique, la participation à des rassemblements ou manifestations politiques. Ces activités sont importantes parce qu'elles peuvent, en

révélant les attentes des individus, servir de correctif à la politique des pouvoirs publics (Stiglitz *et al*, 2009) ; entretenir la vigilance des citoyens à l'égard de la vie politique (Benn, 1979), et améliorer la qualité du système démocratique (Almond et Verba, 1963 ; Paxton, 2002). Par ailleurs, ces activités ont de l'importance pour les individus car elles sont un moyen de tisser des liens avec les autres, ce qui est une composante essentielle du bien-être (Helliwell et Putnam, 2004 ; Owen *et al*., 2008).

La propension des individus à s'impliquer dans des activités politiques autres que la participation aux élections peut être mesurée à partir de questions posées dans les enquêtes. L'une de ces questions est : « Au cours des 12 mois écoulés, avez-vous fait l'une quelconque des actions suivantes : pris contact avec un responsable politique, un représentant du gouvernement ou des autorités locales, milité dans un parti politique ou un groupe politiquement engagé, milité dans une autre organisation ou association, porté ou affiché un badge ou un autocollant de campagne, signé une pétition, pris part à une manifestation politique autorisée, boycotté certains produits ? ».[7] L'indicateur présenté dans ce chapitre rend compte du nombre de personnes qui ont répondu affirmativement à une de ces propositions au moins. Les données se rapportent exclusivement aux pays d'Europe et proviennent de la quatrième vague (2008) de l'Enquête sociale européenne, qui est une enquête réalisée en dehors du système statistique officiel des pays européens.[8] Cet indicateur est donc inclus dans l'étude en tant qu'indicateur secondaire.

Consultation sur les projets de réglementation (CEG II)

La bonne gouvernance est en général caractérisée par l'accessiblité, la responsabilisation, la prévisibilité et la transparence (Morita and Zaelke, 2005). Améliorer la transparence lors des processus d'élaboration des règlementations permet ainsi de tendre vers une bonne gouvernance. En outre, promouvoir l'accès à ces processus est un moyen d'améliorer la confiance des citoyens dans les autorités. En effet, la confiance envers les autorités est influencée par le degrée de contact avec les institutions (Hudson, 2006). L'indicateur de la consultation sur les projets de réglementation utilisé dans ce chapitre met en lumière d'un côté les efforts entrepris par les gouvernements à faire participer les citoyens à la vie en société et la faculté des individus à prendre part aux processus d'élaboration des lois et des réglementions.

Cet indicateur apprécie si une procédure formelle et ouverte de consultation est prévue aux principales étapes de l'élaboration des projets de réglementation et mesure les mécanismes mis en place pour que les résultats de cette consultation soient pris en compte dans la mise au point de la législation primaire et de la réglementation subordonnée.[9] Il ne donne pas d'informations sur la participation effective des citoyens aux consultations ni sur l'impact effectif de cette participation sur les dispositions finalement adoptées. Néanmoins, l'existence de ces consultations peut avoir une incidence positive sur la qualité de vie des citoyens à travers un renforcement de leur confiance dans les réglementations et institutions existantes.[10] L'indicateur présenté dans ce chapitre a été mis au point par l'OCDE en concertation avec ses membres. Il s'agit d'un indice composite qui regroupe des informations sur l'ouverture et la transparence de la procédure de consultation mise en œuvre lors de l'élaboration des politiques publiques (encadré 9.2.).

Encadré 9.2. **Caractéristiques des procédures formelles et ouvertes de consultation**

L'indicateur de la consultation en matière d'élaboration des politiques repose sur les réponses apportées par les pays à l'enquête de l'OCDE sur les systèmes de gestion de la réglementation. Les personnes qui répondent à l'enquête sont des représentants du gouvernement des pays de l'OCDE. Trois vagues de l'enquête ont été réalisées, la première en 1998, la deuxième en 2005 et la troisième en 2009. Le présent rapport décrit les données se rapportant à 2005 et 2009. Cet encadré fournit des informations sur le contenu de l'indicateur pour 2008, qui contient plus d'indicateurs individuels que celui se rapportant à 2005. L'ensemble des questions et coefficients de pondération figure en annexe 9.1.

La vague 2008 de l'enquête comporte 19 questions, qui couvrent les grands domaines d'action visés par les Principes directeurs de l'OCDE pour la qualité et la performance de la réglementation. Cet indicateur relatif à la consultation sur les projets de réglementation renvoie à la question 9, qui comprend elle-même plusieurs questions intermédiaires sur le processus de consultation. Dans la majorité des cas, les questions appellent des réponses binaires (« oui » ou « non ») et la pondération des réponses positives varie selon la question intermédiaire. Ces questions intermédiaires visent à déterminer :

- Si la consultation publique des parties touchées par les réglementations est une étape habituelle du processus d'élaboration des projets de loi (en cas de réponse positive, une question est posée sur le moment où la consultation est conduite et sur son caractère obligatoire ou facultatif) ;
- Si la consultation publique est réalisée en fonction de directives, la forme prise (diffusion du projet, avis public, réunions publiques, Internet, groupes consultatifs, commissions publiques) et si tout citoyen peut y participer ;
- La durée de la période pendant laquelle des commentaires peuvent être faits au sein de l'administration et de la période de consultation du public ;
- Si les vues exprimées par les participants à la consultation sont rendues publiques et intégrées dans l'analyse d'impact de la réglementation ; si les autorités chargées de la réglementation sont tenues de répondre par écrit aux auteurs de ces commentaires ; si une procédure de suivi de la qualité de la consultation est prévue, et s'il existe des directives pour la conduite de la consultation.

À partir de ces réponses, l'OCDE construit un indice composite en s'appuyant sur le cadre de qualité de l'OCDE et sur le guide de la construction d'indicateurs composites de l'OCDE (« Handbook on Constructing Composite Indicators »). La robustesse de l'indice composite et sa sensibilité à d'autres coefficients de pondération sont testées à l'aide de techniques statistiques et d'une analyse de sensibilité. Un processus d'examen par les pairs est conduit pour améliorer la qualité des données, la cohérence dans le temps et la comparabilité entre pays (OCDE, 2009b). Les pays membres assument l'entière responsabilité de leurs réponses.

Source : OCDE (2009b).

Cet indicateur doit s'interpréter avec prudence. Premièrement, les pays qui lancent de vastes consultations auprès de grands groupes sociaux – tels que syndicats, organisations d'employeurs, représentants de communautés et organisations de consommateurs – n'obtiennent pas toujours un score élevé selon cet indice (c'est par exemple le cas de la Belgique et de l'Allemagne, OCDE, 2009b). Deuxièmement, l'indicateur sur les processus formels et ouverts de consultation est un indicateur *de jure*, qui ne permet donc pas de déterminer si un système fonctionne correctement, cet aspect dépendant du contexte et ne pouvant être mesuré qu'au moyen d'une analyse approfondie réalisée dans le cadre d'un examen par pays (OCDE, 2009a et 2009b). Enfin, certaines méthodes de consultation peuvent se révéler mieux appropriées selon les pays en fonction du contexte culturel, institutionnel et historique, ce qui peut avoir une incidence sur la comparabilité internationale de l'indice.

Encadré 9.3. **L'importance de la corruption perçue et de la confiance dans les institutions**

Toute diminution du degré de confiance dans les institutions est préoccupante pour le fonctionnement des systèmes démocratiques. De plus en plus d'études montrent que la confiance dans les institutions influe sur une diversité de phénomènes économiques et sociaux et constitue à la fois une condition préalable indispensable à l'efficacité des politiques publiques et une conséquence de cette efficacité (Putnam, 1994). La Porta *et al*., (1997) montrent que dans tous les pays, les effets de la confiance dans les institutions sur la qualité de la gouvernance sont importants et statistiquement significatifs. Alors que beaucoup d'études indiquent que la confiance de la population dans les institutions est la « cause » de l'efficacité des pouvoirs publics, d'autres montrent que ce lien de causalité fonctionne dans le sens inverse (en d'autres termes que les individus sont plus enclins à faire confiance aux pouvoirs publics si ces derniers sont plus efficaces, Morrone *et al*., 2009).

Le sens du lien de causalité n'étant pas univoque, il importe que les pouvoirs publics renforcent leur crédibilité. Selon Blinder (2000), être crédible pour un gouvernement, c'est « tenir sa parole ». La crédibilité de l'action publique est directement liée à la confiance dans les institutions : si les gouvernements qui se succèdent mettent en œuvre des politiques qui ont systématiquement des résultats positifs, la confiance se renforce au fil du temps ; à l'inverse, si les politiques sont inefficaces, les gouvernements perdent leur crédibilité, ce qui entraîne une défiance susceptible de perdurer. Par conséquent, chaque mesure de politique publique contribue à construire la crédibilité des gouvernements, si bien qu'une bonne gouvernance et des politiques crédibles ont un impact non négligeable sur la confiance dans les institutions.

La corruption (c'est-à-dire l'utilisation abusive d'une charge publique en vue d'un gain privé) peut saper la confiance dans les institutions à travers différents canaux et mettre ainsi en péril les relations entre l'administration et les citoyens. Premièrement, elle compromet l'efficience et l'efficacité des garanties légales. Deuxièmement, par leurs actes, des élus corrompus montrent qu'ils ne se soucient guère des citoyens. Troisièmement, des élus corrompus ne sont pas fiables, les citoyens ne sachant pas quels résultats attendre des politiques publiques.

Le graphique 9.1 montre qu'il existe une corrélation négative forte entre la proportion de la population affirmant avoir une confiance envers l'administration centrale élevée et la proportion de la population qui pense que la corruption est répandue au sein de l'administration. Alors que le lien de causalité entre ces deux variables est ambigu et revêt une importance capitale du point de vue de l'élaboration des politiques, Uslaner (2002) montre que le degré de confiance et la corruption ont des conséquences similaires : les sociétés où le degré de confiance est élevé et la corruption faible sont également des sociétés où la qualité de la gouvernance est meilleure et la croissance plus forte et où les citoyens respectent mieux la loi. Certains résultats transversaux montrent que le lien entre confiance et corruption est un lien réciproque et que l'effet de la corruption sur la confiance est supérieur à celui de la confiance sur la corruption (Uslaner, 2002).

La corruption est difficile à mesurer parce qu'elle est cachée et peut revêtir de multiples formes. La corruption perçue est, cependant en elle-même, un indicateur important parce qu'elle indique que les citoyens ne font pas confiance à leur administration et leurs institutions. Lutter contre la corruption n'est pas suffisant, les dirigeants politiques doivent également apparaître comme non corrompus (Warren, 2006). Toutefois, la corruption perçue ne constitue pas un indicateur subjectif suffisant et doit être complétée par des indicateurs objectifs visant à apprécier le niveau de la corruption.

L'OCDE joue un rôle important dans l'élaboration d'instruments et d'outils pratiques destinés à lutter contre la corruption et à favoriser l'intégrité dans le secteur public. Quatre grands instruments peuvent être cités. Le premier est le Cadre d'intégrité, qui vise à promouvoir l'intégrité dans le domaine des marchés publics en mettant en avant les bonnes pratiques et en développant des préceptes, des directives et des outils se focalisant sur la mise en avant des secteurs susceptibles d'être sujets à une mauvaise administration ou à de la fraude et de la corruption. Deuxièmement, l'OCDE a défini des Lignes directrices pour la gestion des conflits d'intérêts dans le service public. Troisièmement, la Recommandation du Conseil sur les Principes pour la transparence et l'intégrité des activités de lobbying est le premier instrument international qui permet aux responsables de l'action publique de disposer de directives sur la façon de promouvoir les principes de bonne gouvernance dans les activités de lobbying. Enfin, la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales établit

des normes contraignantes pour que la corruption d'agents publics étrangers dans le cadre d'opérations commerciales internationales constitue une infraction pénale et prévoit une série de mesures pour que ces normes soient effectivement appliquées.

Graphique 9.1. **Corrélation entre confiance dans les institutions et corruption perçue dans l'administration**

2010 ou dernière année disponible

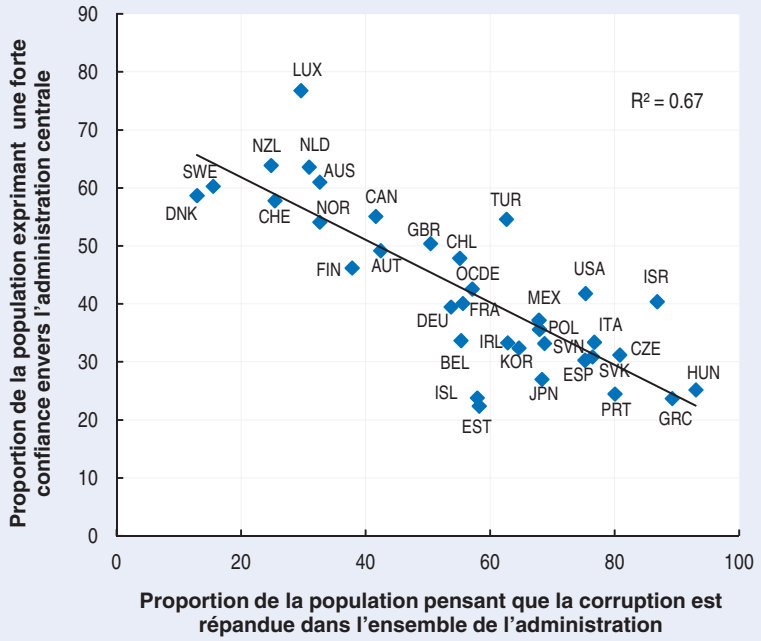

Note : Les données datent de 2009 pour l'Estonie, Israël, la Suisse et l'Afrique du Sud; de 2008 pour l'Islande et la Norvège. Les données sur la corruption perçue dans l'administration proviennent d'une question qui invite les personnes interrogées à indiquer si elles pensent que la corruption est répandue dans l'ensemble de l'administration publique de leur pays, avec des réponses groupées en deux catégories (oui/non). La valeur donnée à l'OCDE est une moyenne des pays de l'OCDE dans lesquels les données sont disponibles lors de la dernière vague de l'enquête.

Source : *Gallup World Poll*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932499161

Confiance dans les institutions (ceg 2)

Il peut arriver que les efforts déployés par les pouvoirs publics pour améliorer la transparence de la gouvernance soient entravés par le manque de confiance de la population envers différentes institutions (l'administration centrale, le système judiciaire et les tribunaux, les médias) du pays dans lequel elle vit. Or, la confiance dans ces institutions est indispensable à la stabilité, au fonctionnement de la démocratie (Morrone *et al.*, 2009) et à la croissance économique (Knack et Keefer, 1997 ; Knack and Zak, 2001; Glaeser *et al.*, 2004). L'administration centrale est en effet chargée de mettre en application les lois et d'administrer le pays, tandis qu'un système judiciaire équitable et accessible garantit l'égalité des citoyens devant la loi et que les médias jouent un rôle important parce qu'ils informent la population et permettent le fonctionnement de la démocratie. La confiance peut être entravée par des niveaux élevés de corruption perçue.

La littérature empirique sur le rôle de la confiance dans les institutions a été principalement limitée par le manque de données traitant de cet aspect.[11] L'indicateur présenté ici se fond sur une enquête non-officielle, le Gallup Word Poll, car il n'existe pour le moment aucune enquête officielle internationale mesurant la confiance des individus dans les institutions. Cette enquête (le *Gallup Word Poll*) couvre l'ensemble des pays de l'OCDE et quelques pays émergents. L'indicateur présenté ici repose sur les réponses des personnes interrogées à la question « Avez-vous confiance dans l'administration centrale/le système judiciaire et les tribunaux/les médias ? ». Les réponses sont regroupées dans deux catégories (oui/non). Néanmoins, étant donné la petite taille de l'échantillon de cette enquête et d'autres limites méthodologiques, il convient d'interpréter l'indicateur avec prudence. Il est présenté ici en tant qu'indicateur secondaire, à titre d'illustration.

Tendances moyennes

La participation électorale est en baisse dans beaucoup de pays de l'OCDE

Le taux de participation électorale varie fortement d'un pays à l'autre. Ainsi, le Danemark affiche un taux plus de deux fois plus élevé que celui de la Suisse (graphique 9.2), quelle que soit la définition de la participation électorale retenue.[12] Les taux de participation sont généralement élevés dans les pays du Nord et faibles dans les pays d'Europe orientale. En ce qui concerne les pays émergents, le Brésil et l'Indonésie affichent un taux de participation plus élevé que l'Inde et la Fédération de Russie.

Outre ces écarts entre les taux de participation, qui peuvent être en partie liés à des différences entre les systèmes électoraux, beaucoup de pays de l'OCDE ont vu leur taux de participation électorale diminuer ces vingt dernières années après l'avoir vu augmenter au cours des décennies précédentes (OCDE, 2007 et 2011).[13] Cette diminution est moins évidente dans les pays émergents pris en compte dans le graphique 9.1, sauf en Afrique du Sud, où la participation électorale connaît une forte baisse depuis le milieu des années 90. La participation est restée stable en Indonésie et en Inde et a augmenté dans la Fédération de Russie. Les pays qui affichent une forte participation électorale ne sont pas systématiquement des démocraties jeunes ou bien établies. Toutefois, la participation semble avoir diminué plus vite dans les pays où elle était déjà faible.

Comparer les deux indicateurs de la participation électorale présentés par le graphique 9.2 permet d'avoir des informations sur la proportion de résidents qui ne peut pas s'exprimer dans les scrutins nationaux. Il s'agit là d'une information utile parce que le nombre de résidents réguliers non citoyens a augmenté dans beaucoup de pays sous l'effet de la hausse de la migration internationale. En général, le taux de participation est plus élevé lorsqu'il est calculé en fonction de la population inscrite sur les listes électorales que lorsqu'il est calculé en fonction de la population en âge de voter. Toutefois, le score des pays est peu affecté par l'indicateur retenu, sauf aux États-Unis où la participation électorale est proche de 90 % lorsqu'elle est calculée en pourcentage de la population inscrite sur les listes mais inférieure à 60 % lorsqu'elle est calculée en fonction de la population en âge de voter (voir encadré 9.1).

Graphique 9.2. **La participation électorale est en baisse dans la plupart des pays de l'OCDE et dans les autres grandes économies**

Nombre de votants en pourcentage de la population inscrite sur les listes électorales

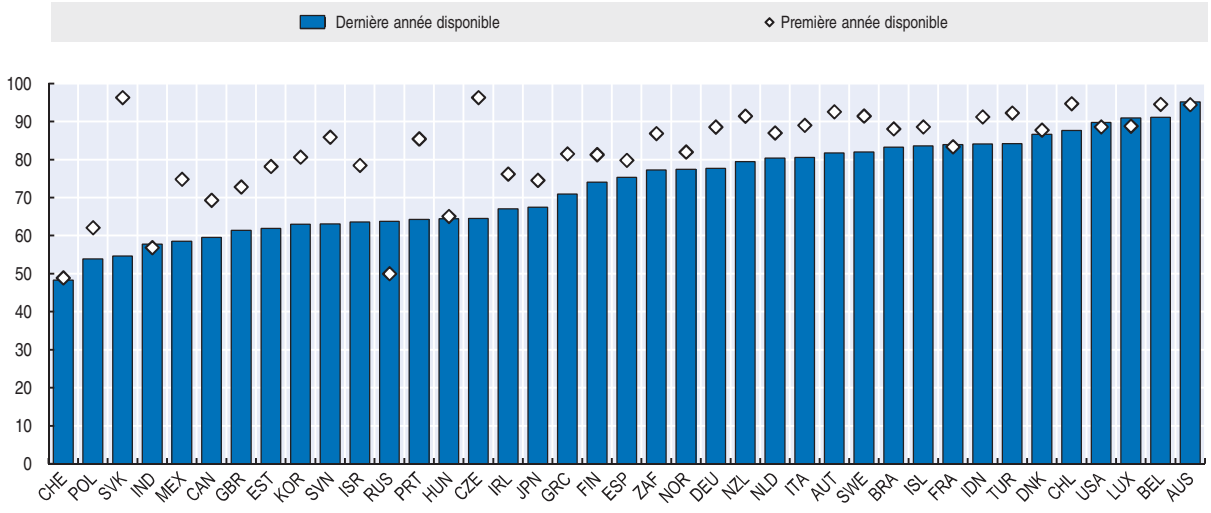

Nombre de votants en pourcentage de la population en âge de voter

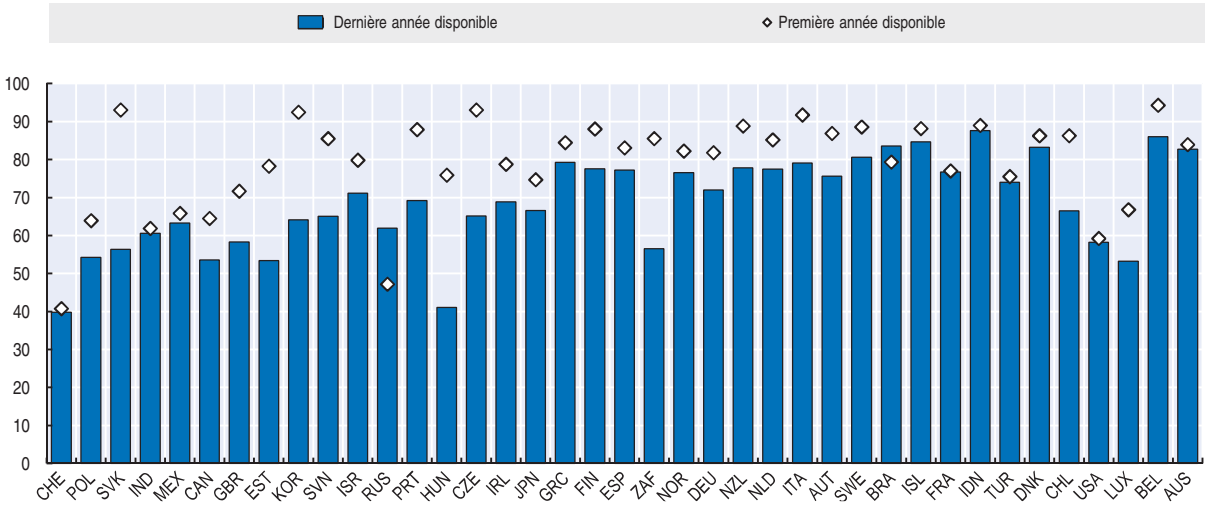

Note : Les dernières données disponibles se rapportent à 2004 pour l'Inde et l'Indonésie ; 2005 pour l'Allemagne, le Chili, le Japon, la Norvège, le Portugal et le Royaume-Uni ; 2006 pour la Finlande, la Hongrie, Israël, le Mexique, les Pays-Bas, la République slovaque, la République tchèque, la Suède et le Brésil ; 2007 pour l'Australie, la Belgique, la Corée, le Danemark, l'Estonie, la France, l'Irlande, l'Islande, la Pologne, la Suisse, la Turquie et la Fédération de Russie ; 2008 pour l'Autriche, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, l'Italie, la Nouvelle-Zélande et la Slovénie; et 2009 pour la Grèce, le Luxembourg et l'Afrique du Sud. Les premières données disponibles se rapportent à 1980 pour l'Allemagne, l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon, le Portugal et l'Inde ; 1981 pour la Belgique, le Danemark, la France, la Grèce, l'Irlande, Israël, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et les Pays-Bas ; 1982 pour l'Espagne, la Finlande, le Mexique, la Suède et l'Indonésie ; 1983 pour l'Autriche, l'Islande, l'Italie, le Royaume-Uni, la Suisse et la Turquie; 1984 pour le Luxembourg ; 1989 pour le Chili, la Pologne et le Brésil ; 1990 pour l'Estonie, la Hongrie, la République slovaque et la République tchèque ; 1992 pour la Slovénie ; 1993 pour la Fédération de Russie ; 1994 pour l'Afrique du Sud et 1997 pour la Corée. Les données relatives au Brésil, à la Corée, aux États-Unis, à la Finlande, à la France et au Mexique se rapportent aux élections présidentielles; les données pour les autres pays se rapportent aux élections législatives ou parlementaires.

Source : Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, Stockholm.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932499180

Les autres formes de participation politique varie fortement d'un pays européen à l'autre et d'une activité politique à l'autre

La participation à des activités politiques autres que le vote varie fortement d'un pays européen à l'autre. C'est en Norvège et en Finlande qu'elle est la plus forte et en Turquie et au Portugal qu'elle est la plus faible (graphique 9.3). En Suisse, le niveau de la participation politique est supérieur à la moyenne alors que le taux de participation électorale est faible. En Turquie, on observe le phénomène inverse, la participation dans les activités politiques (autre que le vote) étant faible et le taux de participation électorale élevé. Il est permis d'en déduire que les élections ne constituent pas le seul moyen d'exprimer ses opinions politiques, ses sentiments et ses préoccupations et que la mesure de l'implication des individus dans d'autres activités politiques fournit une information complémentaire utile. La participation politique varie aussi selon les activités (tableau 9.2). Dans l'ensemble, 22 % des personnes interrogées en Europe ont déclaré avoir signé une pétition au cours des 12 derniers mois alors que moins de 4 % ont milité dans un parti politique ou un groupe engagé.

Graphique 9.3. **Participation à des activités politiques autre que le vote dans les pays européens**

Pourcentage, 2008

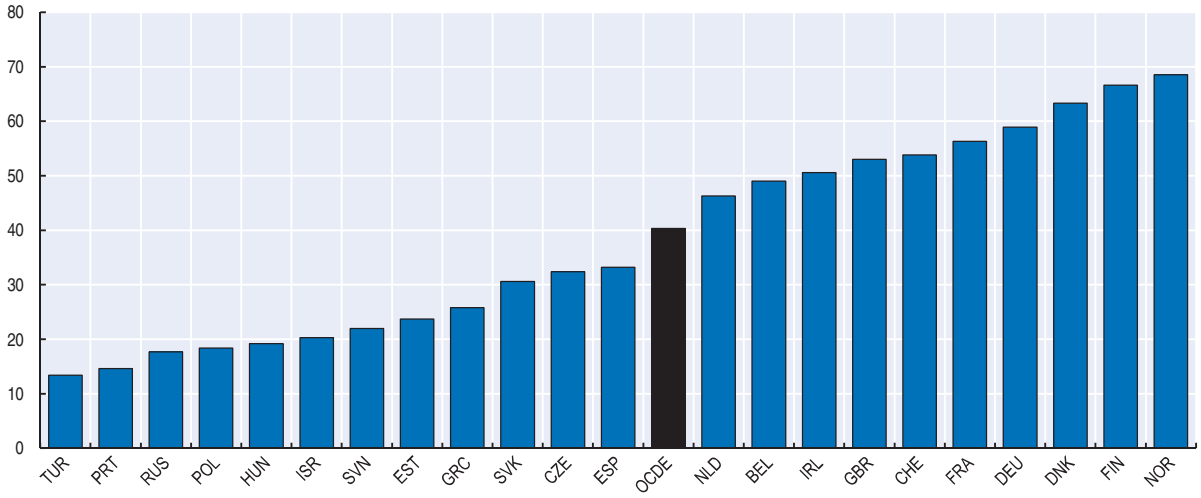

Note : Pourcentage de personnes répondant « oui » lorsqu'elles sont invitées à indiquer si elles ont fait l'une des actions suivantes : pris contact avec un responsable politique, un représentant du gouvernement ou d'une autorité locale, milité dans un parti politique ou un groupe politiquement engagé, milité dans une autre organisation ou association, porté ou affiché un badge ou un autocollant de campagne, signé une pétition, pris part à une manifestation publique autorisée, boycotté certains produits.

Source : Enquête sociale européenne.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932499199

Tableau 9.2. **Prévalence des différents types d'activités politiques dans les pays européens**

Part de la population indiquant avoir participé à une des activités suivantes au cours des douze derniers mois, 2008

Pays	Pris contact avec un responsable politique, un représentant du gouvernement ou d'une autorité locale	Milité dans un parti politique ou un groupe politiquement engagé	Milité dans une autre organisation ou association	Porté ou affiché un badge ou un autocollant de campagne	Signé une pétition	Pris part à une manifestation publique autorisée	Boycotté certains produits
Allemagne	15.30	4.32	21.11	6.99	27.57	7.39	11.17
Belgique	15.52	2.32	9.05	3.73	15.18	4.51	7.38
Danemark	18.72	4.53	24.74	10.56	33.92	9.32	21.54
Espagne	11.13	2.96	5.27	5.32	7.99	2.05	5.57
Estonie	21.06	4.10	34.08	15.26	32.28	2.46	30.25
Finlande	15.44	3.79	15.18	11.16	33.57	15.29	27.74
France	16.83	3.81	25.86	5.16	30.82	8.13	31.06
Grèce	10.61	4.17	3.99	3.20	4.34	6.05	14.37
Hongrie	8.62	0.82	5.06	0.82	6.79	1.80	5.91
Irlande	22.98	4.72	16.52	9.75	24.07	9.76	13.57
Israël	7.62	4.70	4.47	5.51	10.70	6.94	5.85
Norvège	14.06	3.44	26.21	5.09	23.47	3.32	9.36
Pays-Bas	21.50	6.13	27.89	26.03	37.75	7.17	22.48
Pologne	7.20	2.60	5.92	4.23	7.47	1.57	4.50
Portugal	6.66	1.30	2.71	2.65	4.91	3.67	3.17
République slovaque	7.12	1.89	5.72	2.15	22.12	1.65	6.87
République tchèque	11.41	3.28	1.64	3.67	8.69	1.56	5.08
Royaume Uni	10.04	2.91	9.53	4.68	17.01	15.95	7.89
Slovénie	14.78	4.43	26.95	18.37	47.19	6.45	37.26
Suède	12.04	4.93	13.12	6.86	37.66	7.74	24.95
Suisse	6.05	2.73	1.94	2.99	4.52	4.20	6.67
Turquie	16.93	2.19	6.56	5.58	38.23	3.80	24.18
OCDE	13.13	3.43	13.27	7.05	21.60	6.21	15.20
Fédération de Russie	6.43	3.62	4.42	2.94	5.78	5.98	4.12

Source : Enquête sociale européenne.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932500244

La consultation conduite lors de l'élaboration de la réglementation est plus formelle et plus ouverte que par le passé mais des disparités entre pays subsistent

Le graphique 9.4 présente des données internationales relatives aux procédures formelles de consultation sur les projets de réglementation. Il demeure toujours des disparités importantes entre pays en termes d'ampleur de la consultation conduite lors de l'adoption de nouvelles politiques. Certains pays, comme la République tchèque, l'Australie, le Mexique et la Hongrie, ont considérablement renforcé leurs procédures entre 2005 et 2008 tandis que d'autres, comme le Canada, la Pologne, la Suède et le Royaume-Uni mettaient déjà en œuvre de vastes consultations sur la base de procédures ouvertes et formelles en 2005.

Graphique 9.4. **Existence de procédures formelles de consultation lors du processus d'élaboration des lois et des réglementations**

Procédures formelles de consultation lors du processus d'élaboration des lois et des réglementations, 2005 et 2008/2009

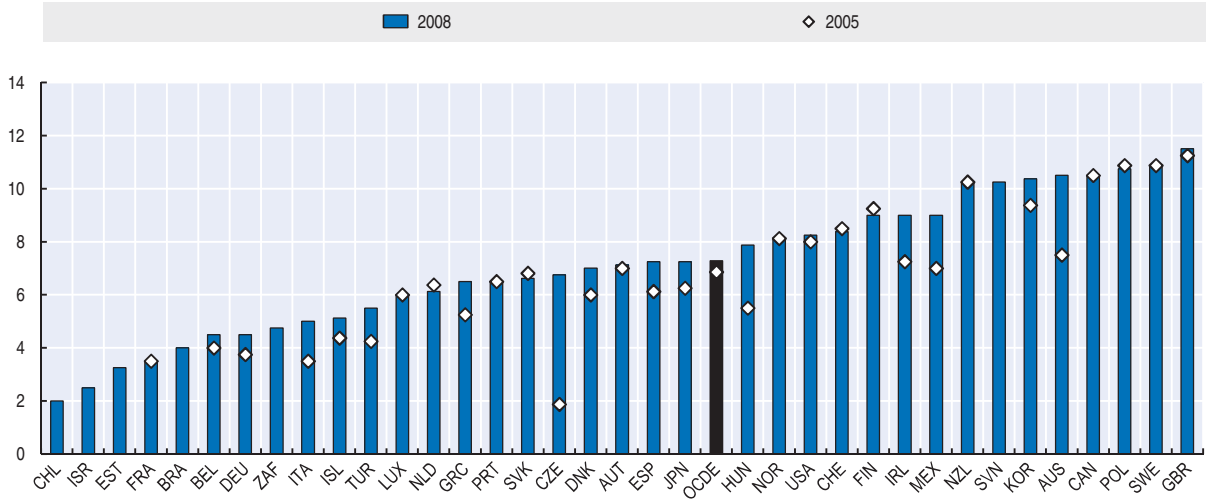

Note : L'indicateur composite augmente à mesure que le nombre d'éléments caractérisant une procédure formelle et ouverte de consultation augmente. Toutefois, il n'apprécie pas l'efficacité de ces procédures. Les caractéristiques des procédures de consultation sont décrites dans l'encadré 9.2 et la liste complète des indicateurs sur lesquels repose l'indice composite ainsi que la pondération de chacun d'eux sont présentés en annexe 9.A. Les données relatives à l'Afrique du Sud, au Brésil, au Chili, à l'Estonie, à Israël et à la Slovénie se rapportent à 2009. Des informations supplémentaires concernant les nouveaux pays de l'OCDE, ainsi que l'Afrique du Sud et le Brésil peuvent être consultées à cette adresse : www.oecd.org/regreform/indicators.

Source : Enquêtes de l'OCDE sur les indicateurs des systèmes de gestion réglementaire, 2005 et 2008/2009, www.oecd.org/regreform/indicators.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932499218

Le degré de confiance dans les diverses institutions est très variable d'un pays à l'autre

En moyenne, la population fait davantage confiance au système judiciaire et aux tribunaux qu'à son administration et aux médias. Il en va ainsi même lorsque l'on compare, sur la base de différentes sources de données, la confiance dans le système judiciaire à la confiance dans d'autres institutions publiques comme le parlement ou les services publics (Morrone *et al.*, 2009). En moyenne, 51 % des personnes interrogées dans les pays de l'OCDE déclarent avoir une forte confiance dans le système judiciaire et les tribunaux de leur pays (graphique 9.5, partie de gauche). Il existe toutefois des écarts importants entre les pays : en République tchèque, au Portugal et en République slovaque, ce pourcentage est inférieur ou égal à 30 %, tandis qu'au Luxembourg, en Norvège et en Suisse, il est supérieur à 70 % (et supérieur à 80 % au Danemark).

Les écarts entre pays sont plus importants en ce qui concerne la confiance dans l'administration centrale (graphique 9.5, partie centrale). En Estonie et en Grèce, le niveau de confiance est à peine supérieur à 20 % tandis que dans les pays du Nord ainsi qu'en Inde et en Indonésie, il est supérieur à 60 %. Les médias sont l'institution qui inspire le moins confiance, seulement 40 % des personnes interrogées dans les pays de l'OCDE déclarant leur faire confiance. Dans tous les pays émergents, la confiance dans l'administration centrale et dans les médias est plus forte que celle observée en moyenne dans la zone OCDE (la Fédération de Russie fait exception s'agissant de la confiance dans les médias), tandis que les résultats sont plus contrastés pour la confiance dans le système judiciaire et les tribunaux.

Graphique 9.5. **Confiance dans les institutions**

Proportion de personnes interrogées déclarant avoir une forte confiance dans les institutions, 2010

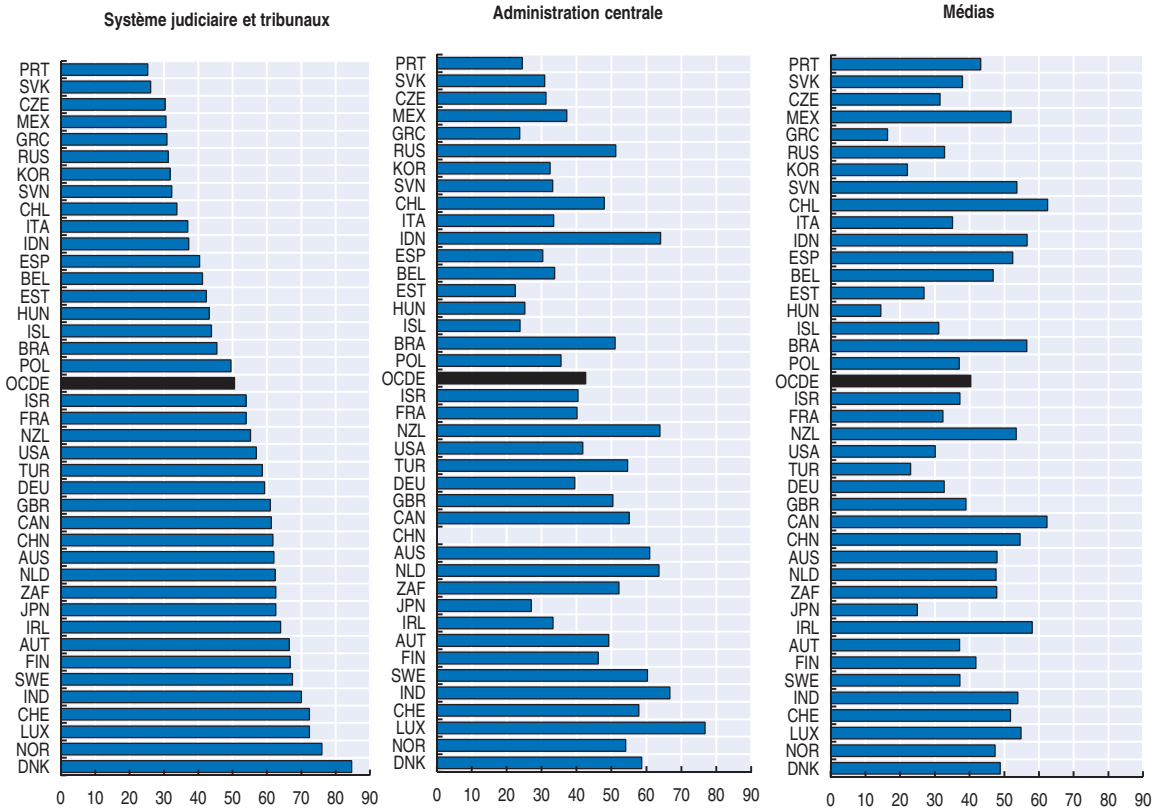

Note: Les données se rapportent à 2009 pour l'Estonie, Israël, la Suisse et l'Afrique du Sud, à 2008 pour l'Islande et la Norvège. La valeur pour la zone OCDE est une moyenne pondérée calculée en tenant compte des pays pour lesquels des données de la dernière vague de l'enquête sont disponibles.

Source : Gallup World Poll.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932499237

Il existe une corrélation forte entre les divers indicateurs de l'engagement civique et de la gouvernance

Les indicateurs présentés dans ce chapitre reposent sur diverses sources et rendent compte de différents aspects de l'engagement civique et de la gouvernance. Il est donc important de déterminer s'ils aboutissent à une image cohérente. Le tableau 9.3, qui récapitule les corrélations entre les indicateurs présentés dans ce chapitre pour les différents pays, permet de dégager plusieurs tendances :

- S'agissant de l'engagement civique, les deux indicateurs de la participation électorale sont fortement corrélés (au seuil de 1 %).[15] L'indicateur se référant à d'autres formes de la participation politique est corrélé avec les taux de participation électorale quelle que soit la définition de la participation électorale retenue. Le fait que ces indicateurs ne soient pas parfaitement corrélés démontre qu'il importe d'examiner une diversité d'indicateurs pour apprécier correctement l'engagement civique des individus.[16]
- Les diverses composantes de la confiance dans les institutions sont aussi corrélées entre elles. En particulier, il existe une très forte corrélation (significative au seuil de 1 %) entre la confiance dans l'administration et la confiance dans le système judiciaire et les médias. En revanche, les indicateurs de la confiance dans les institutions et l'indicateur

de la consultation sur les projets de réglementation ne sont pas corrélés dans tous les pays. Cet écart entre les indicateurs subjectifs et objectifs de la gouvernance pourrait s'expliquer par une ignorance, de la part des citoyens, de la possibilité qui leur est offerte d'émettre des commentaires ou, ce qui serait plus grave, par une incapacité des procédures de consultation de tenir compte de tous les avis dans le processus d'élaboration de la réglementation.

- Il existe une forte corrélation entre l'indicateur de participation à des activités politiques autres que le vote et les indicateurs de la confiance dans les institutions, ce qui semble indiquer que l'engagement civique est étroitement lié à la perception des institutions.

Tableau 9.3. **Corrélation entre les différents indicateurs de l'engagement civique et de la gouvernance**

		CEG I Participation électorale				ceg 1 Participation à d'autres types d'activités politiques		CEG 2 Consultation sur les projets de réglementation		ceg 2 Confiance dans les institutions					
		en pourcentage de la population inscrite sur les listes électorales		en pourcentage de la population en âge de voter						dans le système judiciaire et les tribunaux		dans l'administration centrale		dans les médias	
CEG I	Participation électorale														
	en pourcentage de la population inscrite sur les listes électorales	1	(39)	0.75***	(39)	0.43**	(23)	-0.29	(35)	0.14	(39)	0.16	(39)	0.02	(39)
	en pourcentage de la population en âge de voter			1	(39)	0.40	(23)	-0.22	(35)	0.02	(39)	0.11	(39)	0.12	(39)
ceg 1	Participation à d'autres activités politiques					1	(24)	0.22	(23)	0.73***	(24)	0.54***	(24)	0.41**	(24)
CEG II	Consultation sur les projets de réglementation							1	(36)	0.21	(36)	0.20	(36)	0.11	(36)
ceg 2	Confiance dans les institutions														
	dans le système judiciaire et les tribunaux									1	(41)	0.62***	(40)	0.23	(41)
	dans l'administration centrale											1	(40)	0.54***	(40)
	dans les médias													1	(41)

Note : Les valeurs entre parenthèses correspondent au nombre d'observations. * indique que la corrélation est significative au seuil de 10 %, ** qu'elle est significative au seuil de 5 % et *** qu'elle l'est au seuil de 1 %.

Source : Calculs effectués par l'OCDE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932500263

Inégalités

Alors que les indicateurs de la consultation sur les projets de réglementation, qui mesurent une procédure mise en œuvre par l'administration, ne peuvent pas être décomposés entre individus (autrement dit, tous les citoyens sont censés tirer le même parti des possibilités d'expression qui leur sont offertes), ceux relatifs à la participation civique permettent d'analyser les inégalités, au niveau de l'utilisation des moyens d'expression, entre des personnes présentant des caractéristiques différentes.

L'âge, le niveau d'instruction et le revenu ont une forte incidence sur la probabilité de voter…

Le droit de vote est universel dans tous les pays de l'OCDE mais tous les citoyens ne l'exercent pas. Le tableau 9.4 fournit des informations sur les caractéristiques socioéconomiques des électeurs. Les données présentées ont été recueillies dans le cadre

d'enquêtes dans lesquelles les sondés sont invités à indiquer s'ils ont ou non voté lors de la dernière élection puis ont été compilées dans le cadre du programme d'étude comparative des systèmes électoraux (*Comparative Study of Electoral Systems, CSES*), un programme de recherche international qui recueille des données comparables sur les élections. Le tableau présente des taux de participation électorale établis sur la base des réponses des personnes interrogées et ventilés entre différentes catégories de la population. Ces résultats doivent être interprétés avec prudence, les résultats fondés sur la participation électorale auto-déclarée pouvant siginificativement différés de ceux fondés sur les statistiques officielles.[17]

Alors qu'il y a, en moyenne, peu de différence entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la probabilité de voter, il existe des écarts plus importants entre les groupes d'âge : la participation électorale augmente de façon monotone en fonction de l'âge, le taux de participation électorale des jeunes étant, en moyenne, inférieur de 28 points de pourcentage à celui des personnes de 65 ans ou plus. La ventilation par niveau d'instruction révèle également de fortes disparités.[18] Au sein de l'OCDE, la participation électorale des électeurs qui ont suivi des études supérieures excède de 12 points de pourcentage celle des électeurs qui ont un niveau d'instruction inférieur au niveau secondaire et cet écart est plus grand en Pologne, en Hongrie, en République tchèque et aux États-Unis que dans les autres pays. L'incidence du niveau d'instruction sur la participation électorale est encore plus forte au Brésil et dans la Fédération de Russie. Le lien entre niveau d'instruction et intérêt pour la vie politique reste évident même si l'on compare des individus qui disposent d'un revenu identique (OCDE, 2010). En général, le revenu a une forte incidence sur la participation électorale. Le taux de participation des électeurs appartenant au quintile de revenu le plus faible est inférieur de 14 points de pourcentage à celui des personnes qui appartiennent au quintile supérieur et cet écart excède 30 points de pourcentage aux États-Unis, en Pologne et au Chili. La participation électorale augmente avec le revenu individuel, mais ce phénomène semble s'atténuer au sommet de l'échelle des revenus.

Tableau 9.4. **Les personnes jeunes, peu instruites et disposant d'un revenu faible sont moins susceptibles de voter**

Taux de participation, établi d'après les réponses des personnes interrogées, en fonction de quelques caractéristiques socioéconomiques, ratios par rapport à différentes catégories

		Sexe	Âge				Niveau d'instruction		Situation dans l'emploi indiquée par les personnes interrogées				Revenu			
Pays	Année de l'élection	Femmes par rapport aux hommes	Personnes âgées de 65 ans et plus par rapport à la tranche d'âge :				Personnes ayant accédé à l'enseignement supérieur par rapport aux personnes dont le niveau d'instruction est :		Salariés par rapport aux :				Quintile de revenu supérieur par rapport au :			
			15-24	25-34	35-54	55-64	Inférieur au niveau secondaire	Égal au niveau secondaire	Chômeurs	Retraités	Étudiants	Personnes au foyer et autres	Quintile inférieur	2ème quintile	3ème quintile	4ème quintile
Allemagne	2005	1.01	1.02	1.00	0.97	0.97	1.06	1.02	1.12	1.02	0.98	1.05	1.11	1.05	1.03	1.00
Australie	2007	1.00	1.00	0.99	0.99	1.00	1.01	1.01		1.01	0.99	0.99	1.02	1.01	1.01	1.00
Belgique	2003	0.84	1.04	0.91	0.93	0.93	1.08	1.02		1.06	1.28	1.05				
Canada	2004	0.95	1.27	1.12	1.06	1.01	1.07	1.06	0.96	0.95	1.07	0.99	1.11	1.05	1.02	1.01
Chili	2005	0.98	1.03	1.04	1.00	0.98	0.98	1.00	0.95	0.98	0.99	0.99	1.05	1.05	1.03	1.06
Corée	2008	0.95	1.42	1.34	1.04	0.93	0.88	0.87	1.12	0.72	1.21	0.99	1.55	1.43	1.41	1.44
Danemark	2001	0.91	1.17	1.06	1.02	1.00	1.07	1.02					1.06	1.04	1.02	1.02
Estonie	2004	1.12	1.09	1.07	0.97	0.96	1.03	1.03	1.00	0.97	0.92	0.94	0.99	0.97	0.98	0.95
États-Unis	2004	1.03	1.32	1.08	1.02	0.98	1.65	1.20	0.91	0.99	1.32	1.03	1.41	1.21	1.07	1.00
Finlande	2007	0.98	1.56	1.19	1.10	1.02	1.28	1.11	1.31	0.95	1.16	1.17	1.25	1.12	1.12	1.13
France	2002	1.00	1.26	1.22	1.00	0.96	1.08	1.06					1.13	1.11	1.11	1.04
Hongrie	2002	1.03	1.03	1.00	0.92	0.88	1.28	1.08	0.93	1.05	1.04	1.34	1.32	1.19	1.11	1.10
Irlande	2002	0.99	1.26	1.08	0.96	0.94	0.96	0.98	1.04	0.98	1.23	0.96	0.96	0.97	0.96	0.95
Islande	2003	0.96	0.96	0.98	0.95	0.93	1.02	1.10	0.97	1.05	1.02	1.06	1.06	1.09	1.02	1.02
Israël	2006	0.99	1.47	1.24	1.09	1.04	1.11	1.13	1.32	0.92	1.23	1.23	1.12	1.18	1.06	1.12
Italie	2006	1.01	0.93	0.91	0.85	0.80	1.07	1.00	0.96	1.12	1.13	1.04	1.10	1.12	1.04	1.04
Japon	2007	1.03	1.47	1.29	1.14	0.97	0.99	1.01	0.94	0.88	1.29	0.91	1.00	0.98	0.97	0.93
Mexique	2003	0.97	1.31	1.04	1.01	0.92	1.01	1.07	0.94	0.95	1.16	1.08	1.12	1.15	1.12	1.11
Norvège	2005	0.95	1.27	1.08	1.01	1.00	1.14	1.11	1.25	0.99	1.17	1.04	1.17	1.10	1.10	1.01
Nouvelle-Zélande	2002	1.00	1.27	1.24	1.08	1.03	1.07	1.03	1.11	0.92	1.03	1.08	0.91	0.88	0.90	0.88
Pays-Bas	2002	0.95	1.02	1.01	1.00	0.99	1.03	0.99	0.98	1.00	0.97	1.00	1.05	1.02	0.99	1.00
Pologne	2001	0.96	1.46	1.52	1.08	0.95	1.46	1.19	0.92	0.85	1.00	1.20	1.29	1.08	1.15	0.96
Portugal	2005	0.98	1.43	1.17	1.01	0.94	1.07	1.07	0.91	0.92	1.35	1.01	1.14	1.16	1.08	1.05
République tchèque	2002	1.01	1.33	1.16	1.03	1.04	1.28	1.15	0.93	0.96	1.17	1.64	1.23	1.06	1.02	1.07
Royaume-Uni	2005	0.99	2.50	1.67	1.22	1.15	1.07	1.01	0.96	0.83	2.51	1.14	1.24	1.00	1.01	0.97
Slovénie	2004	0.95	1.42	1.22	1.03	0.93	1.15	1.11	0.89	0.89	1.30	1.08	1.18	1.07	1.07	1.00
Suède	2006	1.00	1.06	1.04	1.03	1.02	1.07	1.04	1.13	0.97	0.99	0.92	1.07	1.09	1.08	1.00
Suisse	2007	1.05	1.48	1.36	1.19	1.02	1.34	1.15	1.46	0.86	1.14	1.14	1.01	0.95	0.89	0.81
OCDE	Moyenne simple	0.98	1.28	1.14	1.03	0.97	1.12	1.06	1.04	0.95	1.18	1.08	1.14	1.07	1.05	1.02
Brésil	2006	1.04	1.00	0.79	0.77	0.78	1.14	1.03					1.04	0.99	0.95	0.91
Fédération de Russie	2004	0.99	1.51	1.33	1.13	1.06	1.03	1.16	0.95	0.90	1.41	1.19	1.01	1.07	1.01	1.03

Note : Un niveau inférieur au niveau secondaire correspond aux catégories 1 à 4 du programme CSES (de « aucun enseignement secondaire » à « cycle secondaire inachevé ») ; un niveau égal à l'enseignement secondaire correspond aux catégories 5-6 (de « cycle secondaire achevé » à « formation professionnelle postsecondaire ») et l'enseignement supérieur correspond aux catégories 7-8 (niveau universitaire).

Source : Modules 2 et 3 de l'étude comparative des systèmes électoraux (CSES) (www.cses.org).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932500282

… et sur la confiance dans les institutions

De même qu'ils ont un impact sur la participation électorale, l'âge, le niveau d'instruction et le revenu ont une incidence non négligeable sur le degré de confiance des individus dans les institutions (tableau 9.5). Toutefois, ces facteurs ont, peut-être à l'exception du revenu, une incidence plus faible sur la confiance que sur la participation électorale. Dans les pays de l'OCDE les hommes et les femmes expriment une confiance identique dans les institutions alors que dans les pays émergents, les femmes semblent faire nettement moins confiance aux institutions que les hommes. En général, la confiance tend à croître avec l'âge, mais cette croissance n'est pas monotone. Dans les pays de l'OCDE, la confiance dans le système judiciaire et l'administration centrale tend aussi à croître avec le niveau d'instruction, alors que la confiance dans les médias diminue à mesure que le niveau d'instruction augmente. Dans les pays émergents, un niveau d'instruction plus élevé va généralement de pair avec une moindre confiance dans les institutions. Le lien entre revenu et confiance est très proche de celui observé entre niveau d'instruction et confiance.

Tableau 9.5. **Le revenu et l'âge sont des déterminants importants de la confiance dans les institutions**

Proportion d'individus exprimant une forte confiance dans les institutions en fonction de quelques caractéristiques socioéconomiques, ratios par rapport à différents groupes, 2010

	Pays	Sexe	Âge					Niveau d'éducation		Revenu
		Femmes par rapport aux hommes	Personnes âgées de 65 ans et plus par rapport à la tranche d'âge :					Personnes ayant accédé à l'enseignement supérieur par rapport aux personnes dont le niveau d'instruction est :		Revenu le plus élevé par rapport au revenu le plus faible
			15-24	25-34	35-44	45-54	55-64	Inférieur au niveau secondaire	Secondaire	
Confiance dans le système judiciaire et les tribunaux	OCDE	1.00	0.89	1.02	0.99	1.02	1.01	1.2	1.1	1.15
	Autres grandes économies	0.93	0.91	0.96	0.94	0.97	0.94	0.81	1.11	0.91
Confiance dans l'administration centrale	OCDE	0.96	1.00	1.17	1.12	1.13	1.07	1.1	1.1	1.10
	Autres grandes économies	0.93	1.04	1.12	1.04	1.18	1.04	0.87	1.05	0.93
Confiance dans les médias	OCDE	0.94	0.89	1.02	1.04	1.13	1.05	0.83	0.88	0.87
	Autres grandes économies	0.93	0.84	0.95	0.89	0.93	0.88	0.87	0.95	1.04

Note : Les données se rapportent à 2009 pour l'Estonie, Israël, la Suisse et l'Afrique du Sud, à 2008 pour l'Islande et la Norvège. La valeur pour la zone OCDE est une moyenne calculée en tenant compte des pays pour lesquels des données de la dernière vague de l'enquête sont disponibles. Les autres grandes économies comprennent la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Indonésie.

Source : Gallup World Poll.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932500301

Travail statistique à accomplir

L'engagement civique et la gouvernance sont des domaines jouant un rôle fondamental dans le bien-être individuel et collectif – et plusieurs initiatives visant à améliorer les indicateurs disponibles dans ce domaine ont été lancées – mais la définition d'indicateurs robustes et fiables en la matière demeure une entreprise difficile. Ces difficultés sont liées à la multiplicité des aspects recouverts par les notions générales que sont l'engagement civique et la gouvernance et par les problèmes que pose la mesure de ces différentes

dimensions.[19] De surcroît, la plupart des indicateurs existants reposent sur des opinions d'experts, ce qui conduit à s'interroger sur leur légitimité, leur cohérence dans le temps et dans l'espace. Par conséquent, la description de l'engagement civique et de la gouvernance présentée dans ce chapitre comporte plusieurs limites. Il conviendrait donc, à l'avenir, de prendre des mesures pour améliorer la définition des notions d'engagement civique et de gouvernance :

- Premièrement, les concepts mêmes d'engagement civique et de gouvernance gagneraient à avoir de meilleurs fondements théoriques. L'engagement civique revêt de multiples formes et la gouvernance renvoie à différentes institutions, dont chacune a des pratiques qui lui sont propres. En général, les statistiques relatives à ces divers aspects ont été élaborées en dehors du système statistique officiel, sur la base de différentes opinions d'experts sur des concepts complexes (comme l'État de droit et la transparence), de données recueillies dans le cadre de procédures administratives (sur le fonctionnement du système judiciaire par exemple) et des déclarations de personnes interrogées dans des enquêtes. L'OCDE (2009a) a proposé un cadre pour décomposer le concept de « gouvernance » en composantes exploitables et a suggéré une stratégie pour recueillir des données portant à la fois sur les ressources mobilisées et les produits obtenus dans ce domaine. Toutefois, il demeure nécessaire de conduire d'autres travaux pour mettre au point un cadre similaire pour « l'engagement civique » et formuler des directives sur la meilleure façon le mesurer ce concept.[20]

- Deuxièmement, il faudrait étendre l'utilisation de données fondées sur des évaluations d'experts et sur l'existence de certaines pratiques dans le secteur public, telles que l'indicateur relatif à la consultation sur les projets de réglementation utilisé dans ce chapitre, à d'autres aspects de la gouvernance pour avoir une vision plus globale de la qualité de diverses institutions et pratiques démocratiques. Il est également nécessaire de mettre au point des indicateurs comparatifs pour certains secteurs qui, à l'instar du système judiciaire, ont un impact sur la vie des individus.

- Troisièmement, il conviendrait d'améliorer les instruments qui permettent de mesurer la façon dont les individus perçoivent la qualité des institutions démocratiques du pays dans lequel ils vivent. Beaucoup d'enquêtes non officielles comportent des questions qui visent à mesurer l'engagement civique et la gouvernance, mais elles couvrent en général une zone géographique restreinte, reposent sur des échantillons de petite taille et font appel à des techniques d'échantillonnage inadaptées.[21] Il faudrait intégrer aux enquêtes officielles à grande échelle des questions sur la participation civique et la confiance dans les institutions, en incluant quelques questions récurrentes dans les enquêtes régulières et des questions plus précises dans des modules *ad hoc* (moins réguliers) comme le font déjà certains pays de l'OCDE (par exemple les États-Unis, qui intègrent des modules spéciaux sur le vote et l'engagement civique à la *Current Population Survey*).

- Enfin, il faudrait disposer de données de meilleure qualité pour apprécier l'existence de relations de causalité. Les enquêtes transversales utilisées pour les besoins de ce chapitre permettent certes une description des corrélations entre le comportement individuel (en matière de vote ou de confiance) et d'autres variables sociodémographiques, mais seules des données longitudinales permettraient d'identifier les liens de causalité.

Conclusion

Ce chapitre a présenté des résultats sur l'engagement civique et la gouvernance dans les pays de l'OCDE et d'autres pays majeurs. Ces résultats sont limités en raison de la rareté du nombre de données fiables et pertinentes pour mesurer ces concepts. Le chapitre montre que la plupart de ces pays a développé l'usage de pratique de bonne gouvernance depuis quelques années, comme l'illustre l'indicateur sur la consultation sur les projets de loi et de réglementation. Toutefois, cette évolution vers un renforcement effectif de la transparence ne s'est pas traduite par une augmentation de la confiance que les citoyens accordent à diverses institutions, ni par une hausse de la participation électorale.

Dans tous les pays étudiés, la population a des droits intrinsèquement importants mais ne les exerce pas nécessairement. C'est plus particulièrement le cas de certaines catégories socioéconomiques, notamment des pauvres, des personnes peu instruites et des jeunes. Le faible degré de confiance dans les institutions et la diminution de l'engagement civique témoignent de l'existence d'un écart croissant entre les citoyens et les élites en matière de perception du fonctionnement des systèmes démocratiques. La définition d'indicateurs fiables de nature à rendre compte de cet écart et de politiques et pratiques susceptibles de le réduire est l'un des principaux défis que vont devoir relever les collectivités et les systèmes statistiques officiels.

ANNEXE 9.A

Procédures formelles et ouvertes de consultation

L'indicateur relatif à la consultation sur les projets de réglementation est établi d'après les réponses des pays à l'enquête de l'OCDE sur les systèmes de gestion de la réglementation conduite en 2005 et 2008. Le tableau présente l'ensemble des questions et coefficients de pondération utilisés pour obtenir l'indice composite de la consultation sur les projets de réglementation utilisé dans ce chapitre.

Tableau 9.A.1 **Construction de l'indicateur composite de la consultation sur les projets de réglementation**
2008

Questions	Pondération	Scores
a) Le recours à la consultation publique des parties intéressées par les réglementations est-il systématique lors de l'élaboration de tout nouveau projet de loi primaire ?	1/12.25	Non=0 ; Dans certains cas=0.5 ; Oui=1
b) Le recours à la consultation publique des parties intéressées par les réglementations est-il systématique lors de l'élaboration de tout nouveau projet de réglementation subordonnée ?	1/12.25	Non=0 ; Dans certains cas=0.5 ; Oui=1
b(iv) Législation primaire : la consultation est-elle obligatoire ?	0.5/12.25	Non=0 ; Oui=1
b(iv) Réglementation subordonnée : la consultation est-elle obligatoire ?	0.5/12.25	Non=0 ; Oui=1
b(vii-1) Législation primaire : quelles sont les formes de consultation couramment utilisées ? (cochez toutes les cases qui s'appliquent)		
- Large diffusion des propositions pour commentaires ?	0.25/12.25	Non=0 ; Oui=1
- Publication du projet pour commentaires ?	0.5/12.25	Non=0 ; Oui=1
- Réunions publiques ?	0.25/12.25	Non=0 ; Oui=1
- Simple publication du projet sur Internet ?	0.25/12.25	Non=0 ; Oui=1
- Groupe consultatif ?	0.25/12.25	Non=0 ; Oui=1
- Commission/comité public préparatoire ?	0.25/12.25	Non=0 ; Oui=1
b(vii-2) Réglementation subordonnée : quelles sont les formes de consultation couramment utilisées ? (cochez toutes les cases qui s'appliquent)		
- Large diffusion des propositions pour commentaires ?	0.25/12.25	Non=0 ; Oui=1
- Publication du projet pour commentaires ?	0.5/12.25	Non=0 ; Oui=1
- Réunions publiques ?	0.25/12.25	Non=0 ; Oui=1
- Simple publication du projet sur Internet ?	0.25/12.25	Non=0 ; Oui=1
- Groupe consultatif ?	0.25/12.25	Non=0 ; Oui=1
- Commission/comité public préparatoire ?	0.25/12.25	Non=0 ; Oui=1
b(viii) Législation primaire : tout membre du public peut-il participer à cette consultation ?	0.5/12.25	Non=0 ; Oui=1
b(viii) Réglementation subordonnée : tout membre du public peut-il participer à cette consultation ?	0.5/12.25	Non=0 ; Oui=1
c) Lorsqu'il existe une obligation officielle de consultation publique des parties intéressées par les réglementations, quelle est la durée minimale de la période de consultation indiquée ? (en nombre de semaines, de 1 à 25 semaines)		
c(i-1) Quelle est la durée minimale de la période de réception des commentaires formulés au sein de l'administration ?	0.5/12.25	0, 0.125, 0.25, 0.375, 0.5 (0, 1, 2, 3, 4 semaines ou plus)
c(ii-1) Quelle est la durée minimale de la période de réception des commentaires formulés par le public, notamment les citoyens, les entreprises et la société civile ?	0.75/12.25	0, 0.125, 0.25, 0.375, 0.5, 0.75 (0, 2, 4, 6, 8, 12 semaines ou plus)

Tableau 9.A.1. **Le revenu et l'âge sont des déterminants importants de la confiance dans les institutions** *(cont.)*

2008

Questions	Pondération	Scores
d(i-1) Législation primaire : les avis des participants à la consultation sont-ils rendus publics ?	0.5/12.25	Non=0 ; Oui=1
d(i-2) Réglementation subordonnée : les avis des participants à la consultation sont-ils rendus publics ?	0.5/12.25	Non=0 ; Oui=1
d(ii-1) Législation primaire : les responsables de la réglementation sont-ils tenus de répondre par écrit aux auteurs des commentaires formulés au cours de la consultation ?	0.25/12.25	Non=0 ; Oui=1
d(ii-2) Réglementation subordonnée : les responsables de la réglementation sont-ils tenus de répondre par écrit aux auteurs des commentaires formulés au cours de la consultation ?	0.25/12.25	Non=0 ; Oui=1
d(iii-1) Législation primaire : les avis exprimés dans le cadre de la consultation sont-ils pris en compte dans l'analyse d'impact de la réglementation ?	0.5/12.25	Non=0 ; Oui=1
d(iii-2) Réglementation subordonnée : les avis exprimés dans le cadre de la consultation sont-ils pris en compte dans l'analyse d'impact de la réglementation ?	0.5/12.25	Non=0 ; Oui=1
d(iv-1) Législation primaire : existe-t-il une procédure d'évaluation de la qualité du processus de consultation (enquêtes ou autres méthodes par exemple) ?	0.5/12.25	Non=0 ; Oui=1
d(iv-2) Réglementation subordonnée : existe-t-il une procédure d'évaluation de la qualité du processus de consultation (enquêtes ou autres méthodes par exemple) ?	0.5/12.25	Non=0 ; Oui=1

Source : OCDE (2008) Enquête de l'OCDE sur les indicateurs des systèmes de gestion de la réglementation, question 9, www.oecd.org/regreform/indicators

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888932500320*

Notes

1. Selon les travaux de Knack (1992), la participation à la vie politique (par le vote ou l'engagement associatif) est influencée par les « incitations à la solidarité » qui sont des coûts et des bénéfices de nature sociale, comme par exemple, l'amitié, la camaraderie, les loisirs, le statut, la pression sociale ou le sentiment d'appartenance.

2. Kaufmann *et al.* (1999) incluent, dans cette définition de la gouvernance, « les processus par lesquels les gouvernements sont choisis, surveillés et remplacés, la capacité des pouvoirs publics à élaborer et appliquer des politiques publiques saines ainsi que le respect des citoyens et de l'État à l'égard des institutions régissant leurs interactions économiques et sociales ».

3. Plusieurs initiatives internationales ont pour objectif de mesurer certains aspects de la gouvernance. Parmi elles figurent l'*International Country Risk Guide* (IRCG), les classements annuels publiés par l'organisation *Freedom House*, les indicateurs de gouvernance de l'Institut de la Banque mondiale, l'indice de perception de la corruption de *Transparency International*, l'indice d'intégrité mondial (*Global Integrity Index*) de *Global Integrity*, l'indice de l'État de droit (*Rule of Law Index*) mis au point par World Justice Project et les indicateurs de gouvernance durable (*Sustainable Governance Indicators*) de la Fondation Bertelsmann. En général, pour calculer leurs indicateurs, toutes ces organisations regroupent de multiples sources d'information sur divers aspects de la gouvernance sur la base d'évaluations d'experts. Ces indicateurs composites reposent sur des évaluations des politiques publiques qui tiennent compte à la fois des « ressources » mobilisées et des « résultats » obtenus. Néanmoins, ces indicateurs ont été décriés pour leurs mauvaises mesures du concept qu'ils essaient de mesurer.

4. Kaufmann *et al.* (2005) affirment que les mesures objectives de la gouvernance ne fournissent qu'une panorama incomplet de la gouvernance et que les données fondées sur la perception des individus en fournissent quant à elles, un aperçu précieux.

5. La population en âge de voter n'est pas un indicateur exact du nombre de citoyens qui ont le droit de voter parce qu'elle ne tient pas compte des facteurs juridiques ou systémiques qui empêchent certaines personnes de voter. Elle inclut des membres de la population qui peuvent ne pas avoir le droit de s'incrire sur les listes électorales et de prendre part aux élections nationales (c'est-à-

dire les non-ressortissants, les criminels reconnus et certains détenus) tandis qu'elle ne tient pas compte de certains membres de la population qui ont le droit de vote (le personnel militaire et les civils expatriés). La population ayant le droit de vote (définie comme la population en âge de voter dont on retranche les non-ressortissants et les criminels déchus du droit de vote et à laquelle on ajoute les citoyens vivant à l'étranger qui ont le droit de vote) permettrait de tenir compte de ces écarts mais les données nécessaires à son calcul sont difficiles à recueillir. Selon McDonald et Popkin (2001), aux États-Unis, la population n'ayant pas le droit de vote représentait près de 10 % de la population en âge de voter en 2004 contre 2 % en 1972. Dans une certaine mesure, la diminution de la participation électorale observée aux États-Unis ces trente dernières années peut être attribuée à l'augmentation du nombre de personnes qui n'ont pas le droit de vote.

6. Il s'agit des élections présidentielles au Brésil, en Finlande, en France, au Mexique, en Pologne et aux États-Unis et des élections législatives dans les autres pays. Les critères appliqués pour accorder le droit de vote sont en général plus restrictifs pour les élections nationales que pour les élections locales.

7. Cet indicateur ne prend pas en compte de nombreuses activités politiques telles que le droit des citoyens à promouvoir de nouvelles initiatives politiques ou leur vote à des référendums. Par conséquent, cet indicateur sous-estime la participation politique dans les pays européens au sein desquels ces activités sont très répandues.

8. L'Enquête sociale européenne, enquête auprès des ménages conduite par des chercheurs, vise à expliquer les interactions entre les institutions des pays européens et les attitudes, croyances et comportements de la population de ces pays. Cette enquête, dont la cinquième vague est actuellement en cours et la sixième en préparation, couvre plus de 30 pays et fait appel à une méthodologie rigoureuse. Il s'agit d'une enquête transversale répétée, dont les données sont souvent recueillies par les organismes statistiques nationaux. Elle est financée par les programmes-cadres de la Commission européenne, la European Science Foundation et les différents organismes nationaux.

9. L'indicateur relatif au processus de consultation a été sélectionné parce qu'il permet d'apprécier partiellement si le processus d'élaboration de la réglementation permet à la population d'exprimer son opinion même s'il ne mesure pas la consultation elle-même. Il ne porte donc que sur un aspect très précis de la gouvernance puisque de nombreux autres indicateurs des systèmes de gestion de la réglementation mesurent aussi un aspect important de la gouvernance. D'autres indicateurs doivent être utilisés pour évaluer plus largement la qualité de la gouvernance.

10. Selon Sen (1999), les processus qui garantissent une liberté d'action et de décision ont une valeur intrinsèque pour les individus et influent sur leur qualité de vie individuelle parce qu'ils leur offrent la possibilité d'exercer leur liberté d'agent. Un certain nombre d'études (Frey et Stutzer, 2004 et 2006 ; Weitz-Shapiro et Winters, 2008) ont démontré que le processus politique a une valeur propre, indépendamment des résultats des politiques. L'existence même de processus de consultation peut donc avoir des retombées positives sur la qualité de vie des citoyens, même si ces derniers les utilisent peu, parce qu'elles renforcent leur confiance dans les réglementations et institutions existantes. Knack et Zak (2001) ont constaté que les politiques (en particulier celles destinées à améliorer la qualité de la gouvernance et les libertés civiques) renforcent ce degré de confiance. De même, Mishler et Rose (2001) avancent que la confiance politique est en grande partie endogène et influencée par la qualité des institutions.

11. Voir par exemple Beugelsdijk *et al.*(2004), qui a conclu que la littérature empirique sur la confiance est plus touchée par des limites dues aux manques de données que par des limites d'ordre économétrique (comme des variables omises qui influeraient sur les corrélations). Ce constat est partagé par Knack et Zak (2001).

12. Les électeurs peuvent devenir plus réticents à voter lorsqu'ils sont appelés trop souvent aux urnes. Cette « lassitude électorale » est susceptible d'entraîner une baisse du taux de participation comme ce fut le cas en Suisse où jusqu'à quatres rendez-vous électoraux étaient tenus par année sur différents sujets politiques et sur certains aspects de l'élaboration des lois.

13. Le caractère obligatoire du vote peut influencer les résultats électoraux. Par conséquent il est intéressant de tenir en compte du nombre de votes blancs (notamment dans les pays où voter est

obligatoire), car ces votes sont un moyen pour les citoyens d'exprimer leur mécontentement. C'est pour cette raison que l'Australie présente dans un rapport (*Measures of Austrlia's Progress* http://www.abs.gov.au/AUSSTATS/abs@.nsf/mf/1370.0?opendocument#from-banner=LN) la proportion de votes blancs lors des élections fédérales comme un indicateur de l'engagement civique.

14. Les corrélations non linéaires donnent également des résultats significatifs : le coefficient de corrélation de rang de Spearman est égal à 0.76 et le coefficient de rang de Kendall, qui est égal à 0.61 est plus sensible aux valeurs extrêmes.

15. De plus, divers indicateurs de la participation politique dans les pays européens (issus de l'Enquête sociale européenne) aboutissent à une image cohérente de la participation politique, la plupart des corrélations (entre les réponses aux questions demandant aux sondés s'ils ont « pris contact avec un responsable politique, un représentant du gouvernement ou d'une autorité locale », « milité dans un parti politique ou un groupe politiquement engagé », « milité dans une autre organisation ou association », « porté ou affiché un badge ou un autocollant de campagne », « signé une pétition », « participé à une manifestation publique autorisée », « boycotté certains produits ») étant statistiquement significatives.

16. La participation électorale auto-déclarée ne permet pas de bien mesurer la participation électorale globale, mais son utilisation lors de l'étude des corrélations entre le vote exprimé et la participation électorale est moins problématique (Brady, 1999 ; Katosh et Traugott, 1981). En effet, les déclarations fallacieuses de participation électorale ne sont pas caractéristiques d'un quelconque bord politique (Katosh et Traugott, 1981). Abramson *et al*. (1986) ont montré que parmi les non-votants, les individus ayant un haut niveau d'éduction et les plus respectueux des normes civiques sont les plus susceptibles de surestimer leur participation électorale ; cela étant, ces catégories comptent peu de non-votants, par conséquent, la surestimation de leur particpation électorale n'affecte pas de manière significative les résultats obtenus. De manière générale, la surestimation semble être le fruit du désir de plaire à l'enquêteur. Les individus ayant un haut d'éducation étant les plus à même de savoir que voter est suscpetible de créer une bonne impression, ce sont naturellement ceux qui surestiment leur participation électorale le plus souvent (Bernstein *et al*., 2001).

17. OCDE (2007, 2011) ; voir Tenn (2007) pour une revue de la littérature.

18. Par exemple, le rapport intitulé *Measures of Australia's Progress* (http://www.abs.gov.au/AUSSTATS/abs@.nsf/mf/1370.0?opendocument#from-banner=LN)publié par l'institut statistique australien (*Australian Bureau of Statistics*, ABS) aborde, parmi les dimensions étudiées, une dimension similaire à l'engagement civique et la gouvernance appelée « democratie, gouvernance et citoyenneté » mais ne présente pas d'indicateur clé parce qu'il est « difficile de définir un indicateur susceptible de rendre compte, à lui seul, des multiples aspects de cette dimension ». De même, les indicateurs de développement durable des Nations Unies (Nations Unies, 2007) comportent deux indicateurs de la gouvernance, dont le premier est le nombre d'homicides pour 100 000 habitants (qui rend compte du respect de l'État de droit par les pays). Cet indicateur est présenté dans le chapitre consacré à la sécurité des personnes (chapitre 11) du présent rapport.

19. Panorama des administrations publiques divise les activités de l'administration en ressources, processus, produits et résultats. Les processus ont trait à la façon dont les décisions sont prises et mises en œuvre et couvrent des sujets comme l'intégrité, l'ouverture, l'administration électronique, les procédures budgétaires, la gouvernance en matière de réglementation et la gestion des ressources humaines.

20. L'Enquête sociale européenne, l'Enquête européenne sur la qualité de vie (*European Quality of Life Survey*) et l'Enquête sur la citoyenneté (*Citizenship Survey*) conduite aux États-Unis comportent une série de questions sur l'intérêt pour les questions politiques et sur la participation politique en général.

Références

Abramson, P. R., B. A. Anderson et B. D. Silver (1986), "Who Overreports Voting?", *The American Political Science Review*, Vol. 80, No. 2, pp. 613-624.

Almond, G.A. et S. Verba (1963), *The Civic Culture: Political Attitudes and Democracy in Five Nations*. Princeton, N.J.: Princeton University Press.

Arndt, C. et C. Oman (2006), Les indicateurs de gouvernance : Usages et abus, *Études du Centre de Développement*, Éditions OCDE, Paris.

Barber, B. R. (1984), *Strong Democracy : Participatory Politics for a New Age*, University of California Press.

Blinder, A. (2000), « Central-Bank Credibility : Why Do We Care ? How Do We Build It ? », *American Economic Review*, vol. 90, n° 5, pp. 1421-1431.

Benn, S. (1979), "The Problematic Rationality of Political Participation", in P. Laslett and J. Fishkin, eds., *Philosophy, Politics, and Society*. New Haven: Yale University Press.

Bernstein R., A. Chadha et R. Montjoy (2001), "Overreporting Voting: Why It Happens and Why It Matters", *The Public Opinion Quarterly*, Vol. 65, No. 1 (Spring, 2001), pp. 22-44.

Beugelsdijk, S., H. L.F. de Groot et A.B.T.M. van Schaik (2004), "Trust and economic growth: A robustness analysis", *Oxford Economic Papers*, Oxford University Press, Vol. 56, No. 1, pp. 118-134.

Brady, H. E. (199), "Political participation", in *Measures of Political Attitudes*, ed. John P. Robinson, Phillip R. Shaver and Lawrence S. Wrightsman, pp. 737-801. San Diego, CA: Academic Press.

Frey, B.S. et A. Stutzer (2006), « Political participation and Procedural Utility : An Empirical Study », *European Journal of Political Research*, vol. 45, n° 3, pp. 391-418.

Frey, B. S. et A. Stutzer (2005), « Beyond Outcomes : Measuring procedural utility », *Oxford Economic Papers*, Vol. 54, pp. 90-111.

Glaeser, E., R. La Porta, F. Lopez-de-Silanes et A. Shleifer (2004), « Do Institutions Cause Growth ? », *Journal of Economic Growth*, vol. 9, pp. 271-303.

Helliwell, J. F. et R. D. Putnam (2004), « The social context of well-being », Phil Trans R. Soc Lon, B359: 1435-46, réédité dans Huppert F.A., Kaverne B. et N. Baylis (dir. pub.), *The Science of Well-Being,* Oxford University Press, Londres.

Hudson, J. (2006), « Institutional Trust and Subjective Well-Being across the EU », Kyklos, Blackwell Publishing, vol. 59, n° 1, pp. 43-62.

Katosh, J. P. and M. W. Traugott (1981), "The Consequences of Validated and Self-Reported Voting Measures", *The Public Opinion Quarterly*, Vol. 45, No. 4, pp. 519-535.

Kaufmann, D., A. Kraay and M. Mastruzzi (2005). "Measuring Governance Using Cross-Country Perceptions Data," MPRA Paper 8219, University Library of Munich, Allemagne.

Kaufmann, D., A. Kraay et P. Poido-Lobaton (1999), "Governance matters," Policy Research Working Paper Series 2196, Banque Mondiale.

Knack, S. (2002), "Social capital and the quality of government: Evidence from the States", *American Journal of Political Science*, Vol. 46, pp. 772-785.

Knack, S. et P. J. Zak, (2001). "Building trust: Public policy, interpersonal trust and economic development," MPRA Paper 25055, University Library of Munich, Allemagne.

Knack, S et P. Keefer (1997), « Does Social Capital Have a Payoff ? A Cross-Country Investigation », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 112, n° 4, pp. 1251-88, novembre, MIT Press.

Knack, S. (1992). "Civic Norms, Social Sanctions, and Voter Turnout". *Rationality and Society*, Vol. 4, pp. 133-156.

La Porta, R., F. Lopez-de-Silanes, A. Schleifer et R. W. Vishny (1997), « Trust in Large Organizations », *American Economic Review*, American Economic Association, vol. 87, n° 2, pp. 333-38.

López Pintor, R. et M. Gratschev (2002), *Voter Turnout since 1945 – A Global Report*, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA), Stockholm.

McDonald, M. et S. Popkin (2001), « The Myth of the Vanishing Voter », *American Political Science Review*, Vol. 95, n° 4.

Mishler, W. et R. Rose (2001), « What are the Origins of Political Trust ? Testing Institutional and Cultural Theories in Post-Communist Societies », *Comparative Political Studies*, vol. 34, n° 1, pp. 30-62.

Morita, S. et D. Zaelke (2005), « Rule of Law, good governance, and sustainable development », présenté lors de la septième conférence du Réseau international pour la conformité et l'application environnementales, Maroc.

Morrone, A., N. Tontoranelli et G. Ranuzzi (2009), « How Good is Trust ?: Measuring Trust and its Role for the Progress of Societies », *Documents de travail de l'OCDE sur les statistiques*, n° 2009/03.

Newton, K. (2001), "Trust, Social Capital, Civil Society, and Democracy", *International Political Science,* Vol. 22, pp. 201-214.

Norris, P. (2002), *Democratic Phoenix: Reinventing Political Activism*. New York: Cambridge University Press, pp. 290.

OCDE (2011), *Panorama de la société 2011 : Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2010), " Quelles sont les retombées sociales de l'éducation ?", dans *OCDE, Regards sur l'éducation 2010 : Les indicateurs de l'OCDE*, Editions OCDE, Paris.

OECD (2008), " Indicateurs de systèmes de gestion réglementaire" Indicateurs de l'enquête www.oecd.org/regreform/indicators

OCDE (2009a), *Panorama des administrations publiques 2009*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2009b), Indicators of Regulatory Management Systems, 2009 Report, *Comité de la politique de la réglementation*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2007), *Panorama de la société 2006 : Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2001b), *Du bien-être des nations : Le rôle du capital humain et social*, Éditions OCDE, Paris.

Owen, A. L, J. Videras et C. Willemsen (2008), « Democracy, Participation, and Life Satisfaction », Social Science Quarterly, The Southwestern Social Science Association, vol. 89, n° 4, pages 987-1005.

Putnam, R. D. (1994), « Social Capital and Public Affairs », *Bulletin of the American Academy of Arts and Science*, Vol 47, n° 8, mai, American Academy of Arts & Sciences.

Putnam, R. (1993). *Making democracy work: Civic traditions in modern Italy*. Princeton: Princeton University Press.

Romer, D. (2003), « Misconceptions and Political Outcomes », *Economic Journal, Royal Economic Society*, vol. 113, n° 484, pp. 1-20.

Sen, A. (1999), *Development as Freedom*, Oxford University Press, Oxford.

Stiglitz, J., Sen, A. et J.P. Fitoussi (2009), « *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social* », Rapport technique, http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf

Tenn, S. (2007), « The Effect of Education on Voter Turnout », *Political Analysis*, Vol. 15, n° 4, pp. 446-464.

Nations Unies (2007), *Indicators of Sustainable Development : Guidelines and Methodologies* – troisième édition, Publications des Nations Unies, New York.

Uslaner, E. M. (2002), « Trust and Corruption », présenté lors de la réunion annuelle de l'*American Political Science Association*, Boston Marriott Copley Place, Sheraton Boston & Hynes Convention Center, Boston, Massachusetts, consultable à l'adresse http://www.allacademic.com/meta/p65251_index.html

Veenhoven, R. (2000), « Freedom and happiness », dans E. Diener et E. Suh (dir. pub.), *Subjective Well-Being Across Cultures* (MIT-press, Boston, États-Unis), sous presse.

Weitz-Shapiro, R. et M. S. Winters (2008), « Political participation and Quality of Life », *Document de travail* n°638, Banque interaméricaine de développement.

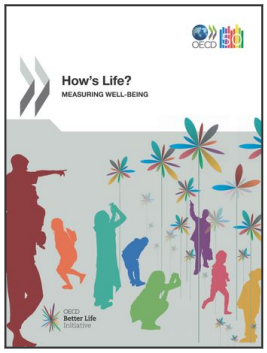

Extrait de :

How's Life?

Measuring Well-being

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/9789264121164-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Engagement civique et gouvernance », dans *How's Life? : Measuring Well-being*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/9789264121195-11-fr

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation.